

Département
de l'HERAULT

Arrondissement
de BEZIERS

MAIRIE D'AGDE

OBJET :

**OUVERTURE ET FERMETURE
MARCHES DE PLEIN VENT**

SAISON ESTIVALE 2025

Direction Logistique et Commerciale
JD/MP

**ARRÊTÉ
N° A_AT_2025_0309**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 034-213400039-20250319-A_AT_2025_0309-AR

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2214-3,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2022_0037 du 29 mars 2022, portant réglementation générale de la circulation et du stationnement sur la commune,

VU la délibération n°32 du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 portant sur la tarification de l'exploitation du Domaine Public,

Considérant qu'il convient de fixer les dates d'ouverture et de fermeture des marchés saisonniers pour la saison estivale 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires au bon déroulement et à la sécurité publique lors des marchés,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le marché saisonnier du Grau d'Agde (place des Mûriers) ouvre tous les jours du mardi 1^{er} avril 2025 au mardi 30 septembre 2025.

Le marché saisonnier d'Agde ouvre les dimanches, du dimanche 29 juin 2025 au dimanche 31 août 2025.

ARTICLE 2 :

Les marchés hebdomadaires ouvrent et ferment comme suit :

- Gévaudan : ouverture samedi 14 juin 2025 - fermeture samedi 20 septembre 2025.
- Môle (place) : ouverture marché alimentaire dimanche 15 juin 2025 - fermeture dimanche 14 septembre 2025.
- Rambla du Soleil : (nocturne) ouverture marché artisanal mercredi 25 juin 2025 - fermeture mercredi 03 septembre 2025.
- Rambla du Soleil : ouverture dimanche 15 juin 2025 – fermeture dimanche 21 septembre 2025.
- Mail de Rochelongue (Mail de Rochelongue et parking des Échasses Blanches) : ouverture lundi 16 juin 2025 - fermeture lundi 15 septembre 2025.
- Avant-Port : ouverture marché alimentaire mardi 17 juin 2025 - fermeture mardi 16 septembre 2025.
- Terroir Barbecue : ouverture mardi 03 juin 2025 – fermeture mardi 23 septembre 2025.
- Barbecue : ouverture marché alimentaire mercredi 18 juin 2025 - fermeture mercredi 17 septembre 2025.
- Grau d'Agde : (front de mer) ouverture jeudi 19 juin 2025 - fermeture jeudi 18 septembre 2025.
- Grau d'Agde : (nocturne) ouverture marché artisanal lundi 30 juin 2025 - fermeture lundi 25 août 2025.
- Môle (place) : ouverture marché alimentaire vendredi 20 juin 2025 - fermeture vendredi 19 septembre 2025.
- Tamarissière : ouverture mercredi 02 juillet 2025 - fermeture mercredi 27 août 2025 (uniquement le mercredi).
- Tamarissière : (nocturne) ouverture mercredi 02 juillet 2025 – fermeture mercredi 27 août 2025.

ARTICLE 3 :

En application à l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les prescriptions du présent arrêté sont considérés comme « gênants » et font l'objet d'un enlèvement en fourrière, au frais de leur propriétaire.

ARTICLE 4 :

Les barrières et la signalisation réglementaires sont mises en place par les Services Techniques Municipaux en relation avec la Police Municipale.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, le responsable de la Police Municipale, les agents de Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,

Le Maire,

Sébastien FREY

Signé électroniquement par Sébastien FREY
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Maire

Transmis en Préfecture le

21/03/2025

Notifié le :

Affiché le :

Publié le :

24/03/2025